

2015-02-09

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9^e jour du mois de février 2015 à 19h45 à la salle du conseil située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Josée Dupuis, conseillère #6

Guy Gauthier, conseiller #2
Steve Leggett, conseiller #5

Conseillers absents : Marianne Labelle, conseillère #4

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h45.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2015-02-09-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 12 janvier 2015
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 6.2 Demande de passage sur le territoire de la municipalité de Namur pour l'événement Jours J BMR 2015
 - 6.3 Demande de mandat de signature d'entente avec la Corporation des loisirs de Papineau pour l'événement Jours J BMR 2015
 - 6.4 Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité de Namur pour l'événement Jours J BMR 2015
 - 6.5 Achat de module de jeux pour le parc des Caracoles
 - 6.6 Avis de motion – Projet de règlement et du guide d'application pour les services de sécurité incendie lors d'accidents de la route, incendie de tout type de véhicule, pour les non-résidents et modalité d'application pour fin de facturation
 - 6.7 Réservation d'un local pour le CR3A
 - 6.8 Journée des bibliothèques
 - 6.9 Engagement des frais à l'égard de la formation de pompier
 - 6.10 Projet installation de bornes électriques
 - 6.11 COOP de la Santé du Nord de la Petite Nation – don
 - 6.12 Demande de don – Club athlétique de la petite Nation
 - 6.13 Demande de commandite – Festival de la patate de Notre-Dame-de-la-Paix
 - 6.14 Liste des immeubles devant être vendus
 - 6.15 Mandat de la secrétaire-trésorière, directrice générale pour autoriser à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes
 - 6.16 Soumission pour abat poussière
 - 6.17 Embauche d'un pompier
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 décembre 2014
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Bulletin de la CRÉO

11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 12 janvier 2015

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2015;

R2015-02-09-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Déclaration des intérêts pécuniaires

ATTENDU que les membres du conseil municipal doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration d'intérêts pécuniaires (art.357, L.E.R.M.);

ATTENDU que la directrice générale déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires;

R2015-02-09-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le conseil municipal de Namur accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Demande de passage sur le territoire de la municipalité de Namur pour l'événement Jours J – BMR 2015

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Jours J – BMR la municipalité de Namur doit autoriser une demande de permis d'événement au Ministère des Transports afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2015 qui se déroulera le 6 et 7 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

R2015-02-09-04 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le Conseil de la municipalité de Namur autorise madame Mélissa Brousseau, responsable de l'événement Jours J – BMR à faire une demande de permis d'événement au Ministère des Transports afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2015 qui se déroulera le 6 et 7 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Demande de mandat de signature d'entente avec la Corporation des Loisirs de Papineau pour l'événement Jours J BMR 2015

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Jours J – BMR la municipalité de Namur doit mandater le maire, monsieur Gilbert Dardel ainsi que la directrice générale, madame Cathy Viens pour signer l'entente de participation à l'événement Jours J BMR, au nom de la municipalité de Namur pour une durée de 1 an, soit pour l'édition 2015 qui se déroulera le 6 et 7 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

R2015-02-09-05 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le Conseil de la municipalité de Namur mandate le maire, monsieur Gilbert Dardel ainsi que la directrice générale, madame Cathy Viens pour signer l'entente de participation à l'événement Jours J BMR, au nom de la municipalité de Namur pour une durée de 1 an, soit pour l'édition 2015 qui se déroulera le 6 et 7 juin 2015

Adoptée à l'unanimité

6.4 Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité de Namur pour l'événement Jours J – BMR 2015

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Jours J – BMR la municipalité de Namur doit autoriser l'affichage pour une durée de trente (30) jours, sur notre territoire pour l'édition 2015 qui se déroulera le 6 et 7 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

R2015-02-09-06 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le Conseil de la municipalité de Namur autorise madame Mélissa Brousseau responsable de l'événement Jours J – BMR à afficher pour une durée de trente (30) jours, sur notre territoire pour l'édition 2015, et ce, tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité de Namur.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Achat de module de jeux pour le parc des Caracoles

ATTENDU que la municipalité a fait l'acquisition de plusieurs jeux pour le parc des Caracoles en 2012;

ATTENDU que la municipalité désire ajouter de nouveaux modules de jeux;

ATTENDU que la municipalité a reçu des prix pour différents modules des compagnies TechSport et Jambette;

R2015-02-09-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la municipalité de Namur ira de l'avant dans ce projet avec la compagnie TechSport pour un montant de 2967.90\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Avis de Motion - Règlement MRC-SSI-01-2015 - décrétant un tarif lors d'une intervention du Service de sécurité incendie destiné à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule d'un non-résident ainsi qu'au guide d'application

R2015-02-09-08

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Steve Leggett, que sera adopté à une séance ultérieure, un règlement sur l'adoption d'un règlement numéro MRC-SSI-01-2015, décrétant un tarif lors d'une intervention du Service de sécurité incendie destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule d'un non-résident ainsi qu'au guide d'application

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Réservation d'un local pour le CR3A

ATTENDU que le Comité régional troisième âge Papineau offre un service gratuit appelé "Clinique d'impôt" qui s'adresse aux personnes de 55 ans et plus, à faible revenu;

ATTENDU que pour permettre aux citoyennes et citoyens de Namur de profiter de ce service, le CR3A demande à réserver un local gratuitement pour 2 demi-journées, dont le 13 mars 2015, pour la récupération de documents;

R2015-02-09-09 Il est proposé par monsieur Guy Gauthier

QUE la salle communautaire soit offerte gratuitement au CR3A et que la directrice générale contacte ces derniers afin de confirmer une date.

Adoptée à l'unanimité

6.8 Journée des Bibliothèques

ATTENDU que la Journée des Bibliothèques dans le cadre du Salon du Livre de l'Outaouais se tiendra 27 février 2015 à Gatineau;

ATTENDU que les frais d'inscription sont de 18.00\$ par personne taxes en sus;

R2015-02-09-10 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la bibliothécaire Tammie Leggett et la conseillère Josée Dupuis soient inscrites pour cette Journée des Bibliothèques.

Adoptée à l'unanimité

6.9 Engagement des frais à l'égard de la formation pompier

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Namur désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Namur prévoit la formation de 8 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

R2015-02-09-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin meilleur

QUE la municipalité de Namur présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

6.10 Projet installation bornes électriques

ATTENDU que l'adoption, au printemps 2009, du Plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau, lequel identifie plusieurs projets à mettre en œuvre dont celui relatif à la mise en place d'initiatives de revitalisation du corridor de la route 148 et du comité A-50 (du Nord);

ATTENDU que ces projets s'inscrivent dans l'enjeu relatif à la planification de l'arrivée de l'autoroute 50;

ATTENDU que le CLD Papineau a été identifié comme responsable de la mise en œuvre de ces projets et qu'à ce titre, un Plan d'action identifiant les principaux objectifs, les actions qui en découlent ainsi qu'un échéancier et un budget provisoire ont été proposés;

ATTENDU que le CLD Papineau s'est également vu confier la responsabilité d'établir la mise sur pied de deux comités régionaux : le comité de revitalisation de la route 148 et le comité A-50 (du Nord);

ATTENDU que ces comités ont pour mandat de revitaliser leurs territoires respectifs et de saisir les opportunités de développement que représente l'intégration de l'autoroute 50.

ATTENDU que la volonté de la MRC de Papineau d'encourager le développement durable tel que la Parc Industriel Régional Papineau

ATTENDU les bornes électriques du circuit électrique d'Hydro-Québec représentent un outil de revitalisation qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable;

R2015-02-09-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la municipalité de Namur adhère au Circuit électrique d'Hydro-Québec afin de permettre l'installation d'une borne de ce réseau sur son territoire.

QUE si les couts d'installation de la borne excède 1500.00\$, le conseil reconsidérera ce projet;

QUE monsieur le maire, Gilbert Dardel et madame Cathy Viens, directrice générale, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, au nom de la municipalité de Namur, les documents requis en regard avec le projet d'installation de bornes électriques.

Adoptée à l'unanimité

6.11 Demande de contribution financière - COOP de santé du Nord de la Petite Nation

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la part de la Coopérative de santé du Nord de la Petite-Nation relative au démarrage du projet de Coop Santé;

CONSIDÉRANT que la Coopérative demande à chaque municipalité du Nord de la Petite Nation la somme de 400\$ ou plus;

CONSIDÉRANT que cette dépense ne fait pas partie du budget de la municipalité;

R2015-02-09-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil accepte de verser la somme de 400.00\$ à la Coopérative de Santé du Nord de la Petite Nation pour le démarrage de don projet de Coop Santé puisqu'un tel projet est nécessaire pour notre région.

Adoptée à l'unanimité

6.12 Demande de don – Club athlétique de la Petite Nation

Ce point à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une résolution.

6.13 Demande de commandite – Festival de la Patate de Notre-Dame de la Paix

CONSIDÉRANT la demande commandite du Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la Paix;

R2015-02-09-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett1

QUE le conseil de la municipalité de Namur accepte de payer une publicité format 1/32 de page au montant de 100.00\$ dans le programme du Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la Paix.

Adoptée à l'unanimité

6.14 Liste des immeubles devant être vendus

ATTENDU la secrétaire-trésorière soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres derniers dus à la corporation, à la date 9 février 2014, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du code municipal de la Province de Québec ;

R2015-02-09-15 Il est proposé par monsieur e conseiller Lorne Graham

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité

6.15 Mandat de la secrétaire-trésorière, directrice générale et/ou du maire pour autoriser à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU que la Municipalité de Namur peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro R2015-02-09-15;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

R2015-02-09-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire trésorière, directrice générale et/ou du maire pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 12 juin 2015 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

6.16 Soumissions pour abat-poussière

ATTENDU que trois soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'épandage d'environ 22000 litres d'abat-poussière:

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Multi Routes inc : | Prix au litre : 0.299 \$ taxes en sus |
| 2. Calclo : | Prix au litre : 0.335 \$ taxes en sus |
| 3. Les Entreprises Bourget inc : | Prix au litre : 0.269 \$ taxes en sus |

R2015-02-09-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la soumission de Les entreprises Bourget inc. soit retenue au prix précité.

Adoptée à l'unanimité

6.17 Embauche d'un pompier

ATTENDU que monsieur Robert Major a fait part de son intérêt de faire partie du service des incendies à titre de pompier à temps partiel;

ATTENDU que des postes de pompiers à temps partiel sont à combler pour se conformer au schéma de risque du service des incendies;

ATTENDU que monsieur Major a complété toutes les formations requises pour combler le poste de pompier à temps partiel;

R2015-02-09-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la candidature de monsieur Robert Major soit retenue et qu'il devra se conformer au code d'éthique en vigueur du service des incendies;

QUE monsieur Major soit sous probation pour une période d'un an;

Adoptée à l'unanimité

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2015 totalisant un montant de 106 969.69\$.

R2015-02-09-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 106 969.69\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8 Seconde période de l'assistance

9 Varia

10 Correspondances diverses

10.1 Bulletin de la CRÉO

11 Levée de la séance

R2015-02-09-20 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la séance soit et est levée à 20h50.

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière